



Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Séance du vendredi 07 avril 2023

**Date de la convocation 03
avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,

Membres en exercice :
15

Présents : Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Chantal TOUTTAIN, Jean Guy COLLURA, Pascal PERRIN, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Joël LEFEBVRE, Denis URVOY, Evelyne MAILLARD

Présents : 11

Votants : 14

Représentés : Angélique BENOIST par Chantal TOUTTAIN, Carole FAJOU par Dominique COURTI, Djamila COTTIN par Sandra SOPHIYAIR

Secrétaire de séance :
Dominique COURTI

Excusés :

Absents : Nicolas GILBERT

Objet: DE_12_2023 - Vote du compte de gestion - st_clair_epte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEPONT Christophe

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ST CLAIR SUR EPTE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures.
Le Maire, Christophe DEPONT

PREFECTURE DU VAL D'OISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/04/2023
095-219505419-20230407-DE_12_2023-DE

RF
PREFECTURE DU VAL D'OISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/04/2023
095-219505419-20230407-DE_12_2023-DE